

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.051

L'An Deux Mille, le 2 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

25 AVRIL 2000

DATE D'AFFICHAGE

25 AVRIL 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. SIMONNET représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. MOST, Maire, MM. HUGENDOBLER, ANGIBAUD, MME BARRAUD-DUCHERON, Mme PELTIER, M. POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIGNATURE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE.

VOTE : VOTE A BULLETIN SECRET
Monsieur MONNARD ne prend pas part au vote
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25
M. MONNARD : 22
Bulletins blancs : 3

Monsieur Philippe MOST, Maire de ROYAN, doit, sur sa propriété cadastrée section AD N°754, réaliser des travaux qui nécessitent l'obtention d'un permis de construire.

Il convient donc, en application de l'article L. 421-2-5 du Code de l'Urbanisme, de désigner un membre du Conseil Municipal pour délivrer le permis de construire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'article L. 421-2-5 du Code de l'Urbanisme,

DECIDE

- de désigner M. MONNARD Georges pour délivrer le permis de construire concernant la propriété cadastrée section AD N° 754, à Monsieur Philippe MOST, Maire de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 MAI 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS